

Accidentalité routière en Nouvelle-Calédonie

FOCUS

**Bilan 2020-2024 des accidents
corporels impliquant au moins un
deux roues motorisé**



Table des matières

1. Bilan accidentalité	3
2. Indicateurs environnementaux	4
2.1. Répartition communale des accidents corporels et de leurs conséquences humaines	4
2.2. Répartition temporelle des accidents en nombre	5
2.2.1. Selon le jour	5
2.2.2. Selon le mois	5
2.3. Répartition des accidents selon la luminosité	6
2.4. Répartition des accidents selon le réseau routier en nombre	6
2.5. Répartition des accidents en/hors intersection en nombre	6
2.6. Répartition des accidents en/hors agglomération	6
2.7. Type de conflits	6
3. Profil du conducteur d'un deux-roues motorisé	7
3.1. Répartition des conducteurs selon le sexe	7
3.2. Répartition des conducteurs selon leur âge	7
3.3. Le port du casque pour les conducteurs d'un deux-roues motorisés	7
3.4. La situation du permis de conduire	7
3.5. Le facteur conduite "addictive"	8
3.6. Le facteur vitesse	8
3.7. La gravité des blessures des usagers d'un deux-roues motorisé	8
4. Synthèse	9

Définitions

Accident corporel : Accident survenu sur une voie ouverte à la circulation publique , impliquant au moins un véhicule, ayant eu pour conséquence humaine au moins une victime et ayant fait l'objet d'un procès-verbal des forces de l'ordre.

Tué : Victime décédée sur le coup ou dans les 30 jours qui suivent l'accident.

Blessé : Victime admise dans un hôpital plus de 24 heures (BH) ou ayant fait l'objet de soins médicaux, non hospitalisée ou admise comme patiente à l'hôpital moins de 24 heures (BNH).

CRITÈRE DE L'ÉTUDE

L'étude porte sur les accidents corporels de la circulation routière survenus en Nouvelle-Calédonie pendant la période 2020-2024 impliquant au moins un deux-roues motorisé.

ANALYSE

1. Bilan accidentalité

Bilan accidentalité	Accidents corporels	Dont mortels	Tués	Blessés
Situation globale	1235	211	241	1827
Accidents impliquant au moins un deux-roues motorisé	198	18	18	206

Durant la période d'étude, 198 accidents corporels dont 18 mortels impliquant au moins un deux-roues motorisé ont eu lieu, cela représente :

- 16% des accidents corporels et 8,5% des accidents mortels.

Ces 198 accidents ont induit 224 victimes: 18 tués et 206 blessés, cela représente:

- 7,5% des tués, 11,3% des blessés.

Sur ces 224 victimes, 213 sont des usagers d'un deux-roues motorisé soit 95%. Ils représentent **100% des tués et 94,7% des blessés graves.**

En matière de responsabilité présumée, le conducteur du deux-roues motorisé est responsable dans 45% des accidents.

2. Indicateurs environnementaux

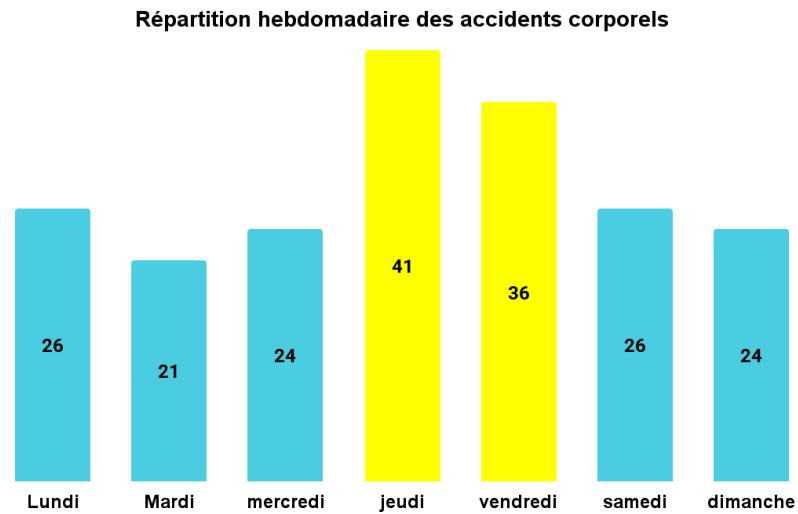
2.1. Répartition communale des accidents corporels et de leurs conséquences humaines

Répartition par commune	Accidents corporels	dont mortels	Tués	Blessés
Bouloupari	7	3	3	5
Bourail	4	-	-	4
Canala	2	-	-	3
Dumbéa	8	1	1	9
Ile des pins	1	-	-	3
La Foa	1	-	-	1
Maré	1	-	-	1
Moindou	1	-	-	1
Mont-Dore	11	2	2	10
Nouméa	145	5	5	155
Païta	9	4	4	8
Poindimié	1	-	-	1
Pouébo	1	1	1	1
Poya Nord	1	1	1	-
Thio	1	-	-	1
Voh	1	1	1	-
Yaté	3	-	-	3

- 73,2% des accidents corporels ont eu lieu à Nouméa.
- 87,4% des accidents corporels et 66,7% des accidents mortels ont eu lieu dans le Grand-Nouméa (Dumbéa, Mont-Dore, Nouméa et Païta).
- En termes de gravité des accidents, hors les communes de Pouébo, Poya et Voh dans lesquelles un seul événement est survenu, il y a eu une **surreprésentation** des accidents mortels sur les communes de **Bouloupari** (42,9%) et **Païta** (44,4%).

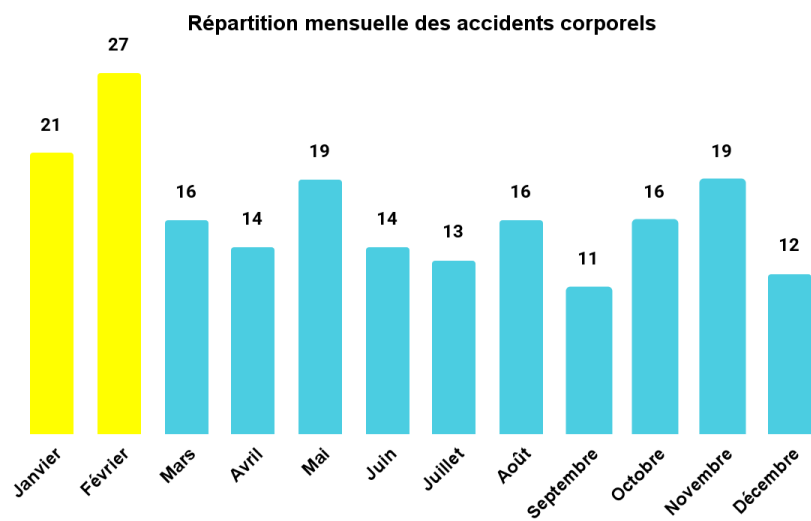
2.2. Répartition temporelle des accidents en nombre

2.2.1. Selon le jour



- Les accidents sont répartis sur l'ensemble de la semaine avec une hausse en milieu de semaine.

2.2.2. Selon le mois



- Les accidents sont répartis sur l'ensemble de l'année avec un pic en période estivale.

2.3. Répartition des accidents selon la luminosité

Répartition par luminosité	Plein jour	Aube et crépuscule	Nuit
Accident corporels	153	6	39

- Plus de 7 accidents sur 10 ont eu lieu en plein jour (77,3%).

2.4. Répartition des accidents selon le réseau routier en nombre

Répartition par type de réseau	Accidents corporels
Route territoriale	24
Route provinciale	36
Dont voie express	19
Voie communale	137
Autres	1
Total	198

- Près de 7 accidents sur 10 ont eu lieu sur une voie communale (69,2%)
- Plus de 4 accidents mortels sur 10 se produisent sur le réseau territorial (44,4%).

2.5. Répartition des accidents en/hors intersection en nombre

Répartition selon l'intersection	En intersection	Hors intersection	Autre ou non renseigné
Accidents corporels	123	69	6

- 62% des accidents corporels ont eu lieu en intersection.

2.6. Répartition des accidents en/hors agglomération

Répartition selon l'agglomération	En agglomération	Hors agglomération
Accidents corporels	157	41

2.7. Type de conflits

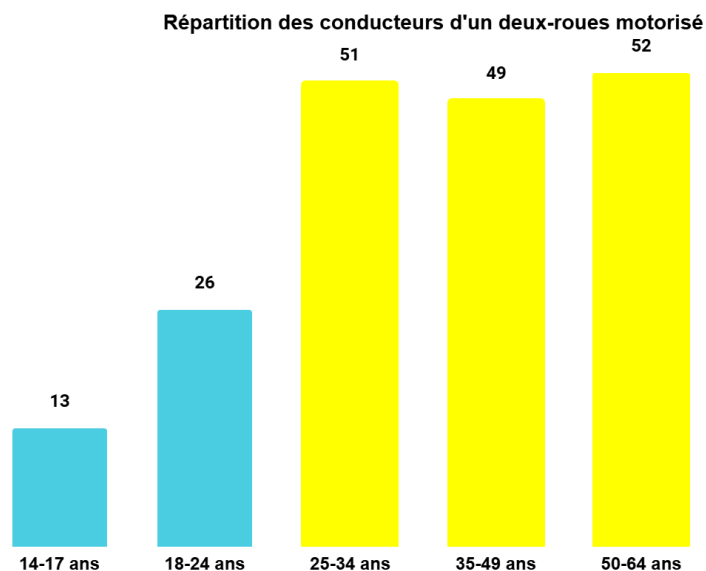
Près de la moitié des collisions se sont produites “par le côté” (51%).

3. Profil du conducteur d'un deux-roues motorisé

3.1. Répartition des conducteurs selon le sexe

- Dans près de 9 cas sur 10, c'est un homme (85,9%).

3.2. Répartition des conducteurs selon leur âge



- La répartition des conducteurs selon leur âge est quasi uniforme entre les classes d'âge 25 et 64 ans.

3.3. Le port du casque pour les conducteurs d'un deux-roues motorisés

- Près de 9 conducteurs sur 10 étaient porteur du casque (89%)

3.4. La situation du permis de conduire

- Près de 9 conducteurs sur 10 étaient titulaires du permis de conduire au moment de l'accident (87,9%)

3.5. Le facteur conduite “addictive”

- Moins d'un conducteur sur 10 est sous l'effet de l'alcool ou de stupéfiants au moment de l'accident (10,2% alcool - 6,5% stupéfiants).

3.6. Le facteur vitesse

- Le facteur vitesse est présent dans près de 2 accidents sur 10 (18,9%).

3.7. La gravité des blessures des usagers d'un deux-roues motorisé

2020-2024	Tués	Blessés hospitalisés	Blessés non hospitalisés
Cyclomoteur	2	11	39
Motocyclette légère	1	16	25
Motocyclette lourde	15	62	42

- Les victimes d'un accident à **motocyclette lourde** sont majoritairement “**blessés hospitalisés**” ou “**tués**” à près de **64,7%** contre 40,5% pour les victimes usagers de motocyclette légère et 25% pour celles usagers de cyclomoteur.

4. Synthèse

Le conducteur d'un deux roues-motorisé impliqué dans un accident corporel

- est un **homme**
- âgé de 25 à 64 ans
- **porteur du casque**
- titulaire du permis de conduire
- ni sous l'effet de l'alcool ou de cannabis
- **Le facteur vitesse** est présent dans près de **2** accidents sur 10
- Il est responsable présumé de l'accident dans près d'**1 accident sur 2** (45%)

L'accident mortel se produit

- En province **Sud** dans **8** accidents sur 10
- Le **week-end** dans 1 accident sur 2 (V/S/D)
- Il implique une motocyclette lourde dans plus de **8** accidents sur 10
- Le facteur **vitesse** est présent dans **6** accidents sur 10
- Le facteur **alcool** est présent dans **5** accident sur 10
- Le facteur **stupéfiants** est présent dans près de **4** accidents sur 10

SOURCE INITIALE DES DONNÉES : FICHER BAAC - VERSION DU 16/10/2025
2020-2024 - TRAxy - BASE NATIONALE

Ces chiffres peuvent évoluer en fonction des mises à jour des bases de données formant le fichier
Nouvelle-Calédonie des accidents de la route

Besoin de plus d'informations : <https://dittt.gouv.nc/securite-routiere>

Version édition du 21/10/2025- Bilan 2 roues motorisé 2020-2024